

SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

Le vingt-six février deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le onze février deux mil vingt.

Etaient présents : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. CAILLON Michel
Mme SAVARY Lucile, M. GARECHE Ludovic, M. BOISSELEAU Guy, Mme
MARCHAND, M. LYS Sébastien, Mme EYNARD Anny, M. COTIER Stéphane, M. EPAUD
Arcadius

Etaient représentés :

M FRESSIGNE Théodore a donné pouvoir à M. BOISSELEAU Guy

Mme FLIN Muriel a donné pouvoir à Mme MARCHAND

Mme MOUCHEL Françoise a donné pouvoir à Mme SAVARY Lucile

Etait absent : M. TURPIN Mickael

Mme MARCHAND est nommée secrétaire de séance

- comptes administratifs 2019 (commune-port-maison médicale)
- Stand n° 5 au port
- contrat de maintenance climatisation maison médicale
- contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel
- convention tivolis
- Questions diverses

COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion 2019 (Commune, Port et Maison Médicale) établi par Madame le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – PORT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 du Port

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	190 172,63
	Réalisé :	65 321,62
	Reste à réaliser :	5 103,25
Recettes	Prévu :	190 172,63
	Réalisé :	195 604,89
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	219 246,00
	Réalisé :	174 435,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	219 246,00
	Réalisé :	219 060,59
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	130 283,27
Fonctionnement :	44 625,23
Résultat global :	174 908,50

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 de la commune

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 26 février 2020.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	286 825,00
	Réalisé :	176 170,96
	Reste à réaliser :	14 860,70
Recettes	Prévu :	286 825,00
	Réalisé :	176 202,98
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 024 010,00
	Réalisé :	913 341,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 024 010,00
	Réalisé :	1 087 745,09
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	32,02
Fonctionnement :	174 403,54
Résultat global :	174 435,56

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, par 5 contre (avec 1 pouvoir), 2 abstentions et 6 pour (avec 2 pouvoirs), le Budget Primitif 2020 de la Commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses :	113 120,30
Recettes :	127 981,00

Fonctionnement

Dépenses :	1 061 561,00
Recettes :	1 061 561,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	127 981,00	(dont 14 860,70 de RAR)
Recettes :	127 981,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 061 561,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 061 561,00	(dont 0,00 de RAR)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2019 de la Maison Médicale

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 26 février 2020.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	18 545,00
	Réalisé :	18 544,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	18 545,00
	Réalisé :	6 566,79
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	36 025,00
	Réalisé :	11 974,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	36 025,00
	Réalisé :	16 465,66
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-11 978,05
Fonctionnement :	4 490,69
Résultat global :	-7 487,36

BUDGET PRIMITIF 2020 – MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2020 de la Maison Médicale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de FAURE Jean-Louis,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 24 115,00

Recettes : 24 115,00

Fonctionnement

Dépenses : 37 390,00

Recettes : 37 390,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 24 115,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 24 115,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 37 390,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 37 390,00 (dont 0,00 de RAR)

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

2020FEV01

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▲ **Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

▲ **Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

TARIF CAMPING-CARS

2020FEV02

Le Maire expose au Conseil Municipal que la taxe de séjour pour les camping-cars passe de 0.78 € à 1.32 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le tarif à 8.58 € TTC (commune) ce qui fera 9.90 € TTC avec la taxe de séjour.

Cette augmentation prendra effet dès la nouvelle mise à jour de l'horodateur.

CHEMIN AFR (jouxant le chantier naval de M. LAVEAU)

2020FEV03

Le Maire expose au Conseil Municipal que des dépôts de gravats ont été déposés depuis plusieurs années sur le chemin de l'AFR. Il est nécessaire de faire évacuer ces gravats.

Un devis a été demandé et s'élève à 450 € TTC.

La mise en place de calcaire (fournitures et pose) s'élève à 948.48 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge ces frais sous la forme d'une subvention pour l'AFR (soit 1398.48 €).

STAND n° 5

Le Conseil Municipal décide de faire une publicité de la vacance de ce stand.

BISTROT DU PORT « L'ESPERANCE »

2020FEV04

Par courrier, Mme CARTIER sollicite une terrasse couverte sur le port de Mortagne face à leur établissement.

L'implantation demandée est modifiée (cf plan joint).



Après en avoir délibéré et par 2 abstentions et 12 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition d'implantation de la terrasse pour le Bistrot du Port « L'Espérance » comme ci-dessus.

CONTRAT DE MAINTENANCE CABINET MEDICAL

2020FEV05

Afin d'entretenir le matériel de climatisation installé à la Maison Médicale, il est nécessaire d'établir un contrat de maintenance avec la société SAS ERCO.

Le coût de cette maintenance s'élève à 1 314.64 € HT pour une visite par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte et habilite le Maire à signer le contrat de maintenance ci-joint.